

COMMUNIQUE DU SI AEP AUMONT-LA CHAZE-JAVOLS

LEVÉE de l'arrêté de restriction d'usage de l'eau potable

Le 14 octobre l'agence Régionale de santé (ARS) nous a autorisé à lever l'arrêté de restriction d'usage en vigueur depuis le 9 juin 2016. Depuis déjà 7 semaines les analyses effectuées étaient conformes. Cependant l'ARS attendait que nous lui prouvions que le réseau était sécurisé ; pour cela nous avons mis en place un partenariat avec la société Véolia qui nous apporte son expertise sur le traitement et qui a réalisé la première phase de travaux prévus sur la station. Un nouvel arrêté en date du 14 octobre supprimant la restriction d'usage a donc été pris.

Un deuxième partenariat a été signé avec le SDEE de la Lozère en ce qui concerne un appui à notre agent sur l'entretien du réseau et en particulier sur le nettoyage des réservoirs.

D'autre part, nous poursuivons les démarches de régularisations des captages et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau qui approvisionne la station.

Cet été nous avons aussi un problème de qualité concernant l'eau de Javols. Nous n'avons pas pris d'arrêté car nous avons tout de suite fait le nécessaire pour résoudre la panne.

La qualité de l'eau n'est pas un problème simple et nous avons mis toute notre énergie afin que ces problèmes soient solutionnés dans les meilleurs délais même si c'est toujours trop long pour les usagers.

Conscient de tous les désagréments que cette situation a causé, je vous assure que tout est mis en œuvre afin que cet épisode difficile pour tous ne se renouvelle pas

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION en EAU POTABLE
AUMONT - LA CHAZE - JAVOLS
Ch. MALAVIEILLE (LOZÈRE)